



CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2021

Compte-rendu

Président : M. Claude AUSSANT

Secrétaire de séance : Mme Valérie CANDAU

Lieu : Salle du Conseil municipal

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 20h30

ETAIENT PRESENTS :

Benoit ASNAR,
Claude AUSSANT,
Isabelle BERGES,
Michel BEROT-LARTIGUE,
Anne-Marie CAMPOS,
Valérie CANDAU,
Christophe COURTAND
Chrystel DELATTRE
Colette DUCOURNAU,

Philippe ESQUER
Nicole LAHOURATATE,
André MARESTIN
Josiane MOURTEROT
Jean-Claude PARGADE
Jean-Michel POURTEAU,
Jean-Robert VIGNOLLES

ETAIT EXCUSÉ :

Jean-Paul CASAUBON

ONT DONNE POUVOIR :

Hélène CLAVIER à Josiane MOURTEROT
Emeline GUILLAUME à Valérie CANDAU

A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Informations :

- Report des biennales 2021 au printemps 2022
- Présentation du projet de convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole
- Manque de candidatures pour les emplois saisonniers
- Rajout d'un point n°8 : Inscription de M. Baptiste LAQUEBE sur le monument aux morts

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 24 février 2021

Adopté à l'unanimité

BUDGET

2/ Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de la commune

Adopté à l'unanimité

Le Maire s'étant retiré lors du vote des comptes administratifs des deux budgets.

1. Examen et vote des comptes de gestion 2020 du budget principal et de la ZAC Saint Michel/Phase 3 :

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

2. Vote du compte administratif 2020 du budget principal :

Les comptes 2020 sont ainsi arrêtés :

• **Investissement**

Dépenses	Prévu	1 400 431,00
	Réalisé	756 966,78
	Reste à réaliser	377 986,00
Recettes	Prévu	1 400 431,00
	Réalisé	538 900,37
	Reste à réaliser	5 581,00

• **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu	3 287 151,26
	Réalisé	2 486 287,71
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	3 287 151,26
	Réalisé	3 388 336,71
	Reste à réaliser	0,00

• **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	-218 066,41
Fonctionnement	902 049,00
Résultat global	683 982,59

3. Vote du compte administratif 2020 du budget ZAC SAINT MICHEL / PHASE 3 :

Les comptes 2020 sont ainsi arrêtés :

- **Investissement**

Dépenses	Prévu	582 032,00
	Réalisé	372 292,87
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	582 032,00
	Réalisé	288 512,17
	Reste à réaliser	0,00

- **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu	587 032,26
	Réalisé	291 701,90
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	587 032,00
	Réalisé	226 230,70
	Reste à réaliser	0,00

- **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	-83 780,70
Fonctionnement	-65 471,20
Résultat global	-149 251,90

3/ Affectations des résultats

***Adopté à
l'unanimité***

1. Affectation du résultat du budget principal :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Claude AUSSANT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 24 mars 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	565 062,01
- un excédent reporté de :	336 986,99
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	902 049,00
- un déficit d'investissement de :	218 066,41
- un déficit des restes à réaliser de :	372 405,00
Soit un besoin de financement de :	590 471,41

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	902 049,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	590 471,41
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	311 577,59
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	218 066,41

2. Affectation du résultat du budget ZAC SAINT MICHEL / PHASE 3 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Claude AUSSANT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 24 mars 2020

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit de fonctionnement de :	65 471,20
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	65 471,20
- un déficit d'investissement de :	83 780,70
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	83 780,70

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DÉFICIT	65 471,20
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	65 471,20
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	83 780,70

FINANCES

4/ Captages et desserte en eau sur l'estive de l'Azerque

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire expose l'organisation pastorale et l'état des lieux des équipements sur l'estive de L'Azerque.

Cette montagne est utilisée chaque année par un cheptel transhumant de 500 ovins, 400 bovins et 50 équins.

L'été 2020 relativement sec a occasionné un tarissement des sources alimentant la cabane et les abreuvoirs pour le bétail. Certains ouvrages sont vieillissants, dégradés et ne peuvent plus fournir suffisamment d'eau. Une alimentation par citerne d'eau a dû être réalisée en fin d'été 2020.

Un avant-projet a été réalisé par le cabinet CETRA comprenant :

- la réfection des captages existants afin de sécuriser la ressource en eau pour la cabane et le réseau d'abreuvoirs existants
- la création d'un captage au lieu-dit 'col de la Houn Barrade' afin d'alimenter un abreuvoir

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CONSIDERANT la volonté de la commune de maintenir un pastoralisme vivant sur son territoire et, pour ce faire, de fournir aux éleveurs les outils adaptés et suffisants,

CONSIDERANT le projet présenté et l'estimation de l'opération s'élevant à 96 500 € de travaux et 11 580 € de frais de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel comme suit :

	TAUX	MONTANT HT
Montant des travaux	100%	108 080 €
Subventions améliorations pastorales	80%	86 464 €
Autofinancement commune	20%	21 616 €

CONSIDERANT que ces équipements sont indispensables pour la pérennité de l'utilisation de cette estive,

CONSIDERANT l'intérêt d'améliorer les conditions de travail des éleveurs, le bien-être animal et l'entretien du territoire pastoral communal,

CONSIDERANT l'importance de réaliser les travaux étant donné les conditions actuelles de non-disponibilité de la ressource en eau pour le bétail et la cabane,

Il est proposé au Conseil municipal de décider la réalisation de l'opération telle que présentée, de demander l'inscription de ce projet au programme pastoral régional 2021 au titre de la mesure 7.6B 'Mise en valeur des espaces pastoraux', d'autoriser le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents financeurs, de s'engager à assurer la part d'autofinancement du projet et de charger le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer l'ensemble des actes administratifs nécessaires.

5/ Approbation de dépenses d'investissement avant vote du budget – Modification

Adopté à l'unanimité

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 163 101,50 €. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

M. le Maire rappelle que ce point a déjà été abordé lors du dernier conseil municipal mais que la trésorerie nécessite davantage de précisions concernant la signalétique et les opérations concernées.

Il est proposé au conseil de modifier la précédente délibération dans ce sens.

6/ Demande de subvention de l'ADIL

Adopté à l'unanimité

Le Maire présente au Conseil municipal la demande d'une subvention de fonctionnement de la part de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) d'un montant de 509€ pour l'année 2021 afin d'assurer la pérennité et le développement de sa mission d'information du public.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à mandater la subvention à l'ADIL

7/ Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Il est proposé de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin d'avoir plus de temps pour travailler le document.

8/ Inscription de M. Baptiste LAQUEBE sur le monument aux morts

**Adopté à
l'unanimité**

Le Maire présente la requête de Mme Michelle FERIGO-THOURET, demandant l'inscription sur le Monument aux Morts d'Arudy du nom de son oncle Monsieur Baptiste LAQUEBE, Vu que Monsieur Baptiste LAQUEBE né à Arudy le 27 décembre 1871 est disparu au combat le 22 août 1914 à Jéhonville (Belgique) et que son nom n'est inscrit sur aucun monument aux morts,

Vu le jugement déclaratif de décès rendu par le Tribunal d'Oloron le 16 décembre 1920,

Monsieur le Maire indique que le soldat Baptiste LAQUEBE étant né sur notre commune, sa famille a opté pour l'inscription de son nom sur le monument aux morts d'Arudy, comme la loi 2012-273 du 28 février 2012 lui en donne le droit.

Cette inscription est obligatoire, la mention « Mort pour la France » ayant été attribuée à ce soldat.

Un élément du patrimoine public étant affecté,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à faire inscrire le nom du soldat Baptiste LAQUEBE sur le Monument aux Morts d'Arudy comme l'ont demandé ses descendants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être demandées aux services de la Mairie.

MIS A L'AFFICHAGE le 29 mars 2021.

